



Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| X++@i XO+ol

Rabat le 24 septembre 2026

DECLARATION DE PRESSE

Collectif associatif pour l'observation des élections (CAOE)

Dans le cadre de sa mission d'observation indépendante et impartiale des élections, le Collectif associatif pour l'observation des élections (CAOE) a suivi les différentes étapes de l'élection des membres de la Chambre des représentants organisée le 23 septembre 2026, dans le cadre du projet « Observation des élections législatives de 2026 ». Cette démarche s'inscrit dans une pratique civique indépendante visant à contribuer à l'évaluation du respect, par le processus électoral, des normes internationales et nationales applicables en la matière.

Le rapport préliminaire du CAOE repose sur l'observation de l'ensemble du processus électoral, qui ne se limite pas au seul jour du scrutin, mais couvre également le cadre juridique et institutionnel, la période précédant la campagne électorale, le dépôt des candidatures, la campagne électorale et l'espace numérique, ainsi que le vote, le dépouillement et l'annonce des résultats.

Cette déclaration présente les résultats préliminaires de l'observation ; les données et conclusions qu'il contient demeurent donc susceptibles d'être vérifiées et complétées à la lumière du traitement final des formulaires et des rapports d'observation, le rapport final devant proposer une analyse plus complète des différentes étapes de l'observation du processus électoral.

I. Méthodologie d'observation

Le CAOE, qui a tenu son assemblée générale le 9 mai 2025 et procédé à l'élection de ses instances — le Conseil d'orientation et la Commission de supervision —, a observé les élections législatives du 23 septembre 2026 en s'appuyant sur :

- 5 coordinateurs et coordinatrices régionaux, constituant des points focaux régionaux et locaux couvrant l'ensemble des régions du Royaume ;
- 48 encadrants et encadrantes couvrant 75 préfectures et provinces, permettant un suivi de terrain des circonscriptions électorales locales et régionales, l'ensemble



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«مؤتمر» | «مؤتمر» | «مؤتمر» | «مؤتمر»

ayant bénéficié de près de 160 sessions de formation organisées en coordination avec le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) ;

- La mobilisation de 1 622 observateurs et observatrices répartis sur l'ensemble des provinces et préfectures, dont 1 455 ont obtenu leur accréditation, tandis que 186 se sont vu refuser accreditations sans qu'aucune justification ne soit fournie ;
- L'élaboration d'un ensemble d'outils de travail pour l'observation des élections, sous forme de guides et de formulaires ;
- Le recours par le CAOÉ à des formulaires d'observation harmonisés pour chaque étape, à des équipes fixes et mobiles, ainsi qu'à un système numérique sécurisé de collecte des données, dans le respect total de la législation relative à la protection des données personnelles, avec une remontée des rapports en temps réel permettant la publication de rapports intermédiaires périodiques, en plus d'un rapport de synthèse final comportant conclusions et recommandations.

II. Contexte

Les élections législatives du 23 septembre 2026 se sont déroulées dans le contexte suivant :

- Une baisse de 9,8 % du corps électoral, soit plus de 1,7 million d'électrices et électeurs, avec un recul de la part des jeunes de 8 % à 4 % parmi la tranche d'âge 18–24 ans ;
- Les mobilisations de la jeunesse « Génération Z », qui ont replacé les questions de santé, d'éducation, d'emploi et de justice sociale au cœur du débat public, sans réponse politique de la part de l'État ni des partis ;
- Une crise d'accès à la justice liée à l'adoption de la loi sur la profession d'avocat, rejetée par le corps de la défense ;
- Les événements de franchissement massif et irrégulier vers les villes occupées de Sebta et Melilla en juillet 2026, révélateurs supplémentaires de l'importance des questions liées à la jeunesse, à la migration et à l'inclusion sociale ;
- Une montée de la rivalité et des tensions entre les composantes de la majorité gouvernementale, avec des échanges publics d'accusations relatives au démarchage et aux pressions exercées sur des élus, ainsi qu'une intensification de certains discours durant la période électorale, renforçant un sentiment largement exprimé de défiance envers les institutions et les partis dans l'espace numérique ;
- Une tendance régressive en matière de droits et libertés fondamentaux, l'État n'ayant pris aucune mesure concrète pour améliorer la situation des droits et libertés afin



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| X++@i XO+ol

d'apaiser le climat politique — notamment par la libération des détenus d'opinion et des détenus des mouvements sociaux, l'abandon de l'ensemble des poursuites engagées contre journalistes, blogueurs et blogueuses, un élargissement effectif de la liberté d'opinion, d'expression et d'association, ainsi que l'adoption de politiques publiques garantissant la justice sociale et la dignité de l'ensemble des citoyennes et citoyens ;

- Une faible interaction des partis avec les instances reconnues de la société civile sur plusieurs questions relatives à la moralisation de la vie publique, au droit de constituer des associations, à la protection de l'enfance et à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Des évolutions législatives portant sur les conditions d'éligibilité et les cas d'inéligibilité, la numérisation des procédures et des délais y afférents, le soutien aux candidatures des jeunes et des personnes en situation de handicap, l'incrimination de certaines formes de désinformation numérique et de recours à l'intelligence artificielle, le plafonnement des dépenses électorales et numériques, des dispositions permettant aux Marocains résidant à l'étranger de voter par procuration, ainsi que la réorganisation du bulletin de vote unique et du déroulement du vote et du dépouillement.

III. Résultats préliminaires de l'observation générale du processus électoral

Les résultats préliminaires reflètent les données collectées par les observatrices et observateurs du CAOÉ tout au long des différentes étapes du processus électoral, depuis la période précédant la campagne, en passant par le dépôt des candidatures, la campagne électorale et l'espace numérique, jusqu'au jour du scrutin et aux opérations de dépouillement et d'annonce des résultats. Ils offrent une image préliminaire du déroulement du processus électoral tel qu'observé sur le terrain, en relevant à la fois les aspects de régularité organisationnelle et procédurale et les faits et pratiques nécessitant une vérification ou une analyse juridique et relative aux droits humains plus approfondie, notamment :

1. Période précédant la campagne électorale

Le traitement préliminaire de 396 formulaires a donné les résultats suivants:

- 106 cas, soit environ 27 %, relatifs à l'utilisation de projets, de biens et de services publics dans un contexte électoral;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| X++@i XO+ol

- 70 cas, soit environ 18 %, relatifs au lancement d'activités associatives servant l'intérêt électoral d'un parti ou d'un candidat dans un contexte électoral;

- Une neutralité passive des autorités face à l'exploitation par des candidats de projets publics et associatifs et de biens publics, malgré les circulaires officielles du ministère de l'Intérieur interdisant tout financement et toute opération caritative durant la phase de préparation des élections.

2. Dépôt des candidatures

Sur les 75 bureaux de dépôt des candidatures observés, et plus de 179 formulaires analysés, ont été enregistrés:

- Des allégations et contre-allégations relatives au versement de sommes d'argent en échange de parrainages pour des candidatures au niveau des circonscriptions régionales ;

- 26 cas d'impossibilité, pour des candidats et candidates, d'accéder à la plateforme, soit 14,5 % de l'ensemble des cas observés, dus principalement (dans environ 85 % des cas) à des dysfonctionnements de la plateforme ;

- Plusieurs cas de recours à la violence par un parti à l'encontre de partis politiques ;

- 11 cas d'invalidation de listes d'un parti sans remplacement.

3. Campagne électorale

Le traitement préliminaire de 676 formulaires consacrés à l'observation de la campagne électorale a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- Des restrictions, le retrait de publications et des arrestations visant des membres d'un parti légalement reconnu ayant appelé au boycott, survenues durant la période officielle de la campagne électorale, dans le cadre de la diffusion de leur position appelant au boycott des élections ;

- Une diffamation réciproque entre partis et candidats/candidates, ainsi que des actes de diffamation visant des responsables partisans et des parlementaires actuellement candidats;

- 12 % des cas relatifs à l'affichage de matériel électoral dans des lieux publics non autorisés;

- 15 cas d'interdiction d'organisation de caravanes itinérantes par des partis politiques ;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعوي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| X++@ XO+ol

- 53 cas, soit 8,5 %, d'utilisation de biens publics au profit d'un candidat ou d'un parti politique;
- 59 cas suspectés de recours à l'argent et à la corruption pour s'attirer les voix des électeurs;
- 194 cas, soit 32 %, d'exploitation d'enfants dans la distribution de matériel électoral ainsi que dans les campagnes et cortèges électoraux.

4. Jour du scrutin

L'observation du jour du scrutin a couvert environ 4 645 bureaux de vote, avec la mobilisation de 1 409 observateurs et observatrices répartis sur 12 régions et 91 circonscriptions électorales locales, selon une méthodologie combinant observation fixe (600 observateurs et observatrices) et observation mobile (809 observateurs et observatrices). L'observation a porté sur l'ouverture des bureaux de vote, la disponibilité des équipements et du matériel, les procédures précédant le début du scrutin, le déroulement du vote, le secret du vote, les conditions de participation des personnes en situation de handicap, la fermeture des bureaux, les opérations de dépouillement, ainsi que la rédaction et la remise des procès-verbaux.

Les résultats préliminaires indiquent que :

- 40 cas concernent l'interdiction d'accès aux bureaux de vote opposée à des observateurs et observatrices ;
- 8 % des bureaux de vote comportaient de la propagande électorale ;
- 8 % présentaient de la propagande électorale aux abords des centres de vote ;
- 21 % des bureaux de vote ont enregistré une file d'électeurs avant l'ouverture ;
- 87 % des bureaux de vote ont ouvert à 8h00 ;
- 71,8 % des bureaux de vote comptaient au moins un représentant d'un parti ;
- Dans 15 % des cas, le nom de l'électeur n'a pas été annoncé à voix haute et audible durant le vote ;
- Dans 28 % des cas, l'électeur n'a pas pris lui-même son bulletin de vote ;
- 6 % des cas concernent l'orientation d'électeurs à l'intérieur du bureau de vote en faveur d'un candidat ou d'une liste ;
- Dans 32 % des cas de vote de personnes en situation de handicap, celles-ci n'ont pas été assistées par une personne de leur choix ;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«مآثر» | «مآثر» | «مآثر» | «مآثر»

- Le vote a été interrompu dans 15 % des bureaux de vote pour diverses raisons, avec une durée moyenne d'interruption dépassant 15 minutes ;
- 99 % des bureaux de vote ont fermé exactement à 19h00 ;
- Dans 48 % des cas, des bulletins ont été jugés nuls simplement parce que la marque de vote dépassait le cadre du symbole sans atteindre le cadre d'un autre candidat ;
- 3 % des bureaux de vote n'ont pas établi le procès-verbal en trois (3) exemplaires ;
- 6 % des bureaux de vote n'ont pas remis au représentant de chaque candidat ou liste une copie du procès-verbal établi pour les opérations de dépouillement.

IV. Résultats préliminaires thématiques

Outre la présentation des résultats selon les différentes étapes du processus électoral, le CAOÉ a adopté une lecture thématique des données collectées, afin d'examiner certaines questions relatives aux droits qui traversent plusieurs étapes électorales et ne peuvent être appréhendées par la seule analyse chronologique. Cette approche permet de rassembler des indicateurs épars et de les mettre en relation, ce qui aide à évaluer les conditions de la participation politique du point de vue des médias et de l'espace numérique durant la campagne électorale, de l'égalité et de la non-discrimination, de l'accès effectif aux droits politiques, des questions relatives à la jeunesse et du respect du pluralisme linguistique. Ces conclusions restent liées à l'ampleur et à la portée des données couvertes par l'observation et seront approfondies dans le rapport final au moyen d'une analyse juridique et relative aux droits humains ainsi que de la répartition territoriale des indicateurs.

1. La campagne électorale dans les médias et l'espace numérique

Le CAOÉ a accordé une attention particulière aux pratiques liées à l'espace numérique, compte tenu de la présence croissante des réseaux sociaux et des plateformes numériques dans les campagnes électorales. Le suivi, dans la limite des données disponibles, a porté sur:

- 10 % des contenus électoraux diffusés comportant des informations fausses ou trompeuses ;
- 21 % relatifs au recours à des fausses informations et des rumeurs pour influencer les choix des électeurs ;
- 14 % relatifs à l'utilisation de contenus numériques comportant des allégations ou documents mensongers portant atteinte à la réputation ou à la vie privée des candidats ;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
التسيح الجمعي لرصد الانتخابات
«مآآآآ آآآآآآآآ آآآآآآ آآآآآآ»

- 66 cas de contenus générés par l'intelligence artificielle en vue de produire ou de modifier des contenus électoraux faux ou falsifiés ;
- 89,4 % de la couverture télévisuelle des médias audiovisuels publics présentant un caractère globalement neutre, avec une prédominance de l'encouragement à la participation ;
- 1 % seulement des émissions de débat télévisé consacré à des interventions de partis non représentés au Parlement ;
- 20 % des contenus de la presse écrite et électronique marqués par le recours à un langage offensant ;
- 36,8 % seulement de l'ensemble des intervenants étaient des femmes, une proportion tombant à 19 % dans la presse électronique ;
- Une présence médiatique faible à quasi inexistante des jeunes, des personnes en situation de handicap, des Marocains du monde et des régions éloignées du centre ;
- Plus de 2 300 publications électorales recensées sur Facebook pour onze formations politiques, ayant généré plus de 1,19 million d'interactions ;
- 51 % des publications Facebook dominées par des vidéos courtes ;
- Un recours croissant à la diffusion en direct des meetings, générant le taux d'interaction moyen le plus élevé ;
- 150 000 dollars US : montant le plus élevé dépensé par un seul parti en publicité sur Facebook durant les trente jours précédant le scrutin, dépassant à lui seul les dépenses cumulées de tous les autres partis.

À cet égard, le CAOÉ veille à ne qualifier aucun contenu de trompeur ou de contraire à la loi qu'en s'appuyant sur des éléments de vérification et des critères clairs, en distinguant entre, d'une part, l'opinion politique ou le discours électoral et, d'autre part, l'information dont l'exactitude peut être objectivement vérifiée.

2. Participation politique des femmes

La participation politique des femmes constitue un axe transversal du processus d'observation ; son évaluation ne se limite pas au nombre de candidates, mais porte également sur la place des femmes au sein des listes de candidature, les conditions de leur participation à la campagne, leur exposition à la violence, aux restrictions ou à la discrimination fondée sur le genre, ainsi que leur présence dans les différentes instances de gestion du processus électoral. Le CAOÉ a recensé :



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| XA++@ XO+ol

- Des cas liés à la violence ou à la discrimination à l'égard de candidates ou d'électrices ;
- 20 % de cas d'absence de femmes sur les tribunes des meetings électoraux ;
- Dans 26 % des cas, des femmes présentes sur la tribune n'ont pas pris la parole lors des meetings ;
- 93 % des présidents de bureaux de vote étaient des hommes, contre 7 % seulement de présidentes.

3. Participation des personnes en situation de handicap

Le CAOE a suivi les conditions de participation politique des personnes en situation de handicap, depuis l'étape des candidatures jusqu'au jour du scrutin, incluant l'accès aux locaux, l'adéquation des équipements, la facilitation de l'exercice du vote et l'accès à une assistance en cas de besoin. Il a relevé :

- Plus d'un tiers des bureaux de dépôt des candidatures ne disposant pas d'aménagements d'accessibilité ;
- 36,8 % de cas de difficultés d'accès des personnes en situation de handicap aux rassemblements publics ;
- 80 % des lieux de rassemblements électoraux ne disposant pas de signalétique explicative à destination des personnes en situation de handicap visuel ou intellectuel ;
- 77 % de cas d'absence de personnes en situation de handicap sur les tribunes des meetings électoraux ;
- 89 % de cas où des personnes en situation de handicap présentes sur la tribune n'ont pas pris la parole lors des meetings ;
- 27 % des bureaux de vote ne permettant pas aux personnes en situation de handicap d'y accéder, de s'y déplacer et de voter ;
- 58 % des bureaux de vote ne disposant pas de signalétique explicative pour les personnes en situation de handicap visuel ;
- Une présence globalement faible, voire quasi inexistante, des personnes en situation de handicap dans les rassemblements.

4. Prise en compte de la jeunesse

L'observation a accordé une attention particulière à la présence des jeunes et de leurs préoccupations tout au long des différentes étapes de la campagne électorale, que ce soit à



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«*++» | +COC@X| X++@i XO+ol

travers les programmes, les slogans et les caravanes, ou à travers leur participation effective aux meetings et aux tribunes ainsi que leur prise de parole. Les résultats préliminaires font apparaître :

- Des actes de diffamation et d'atteinte à la vie privée visant certaines candidates via les réseaux sociaux ;
- Une présence des jeunes sur les tribunes des meetings de 80 %, y compris la prise de parole ;
- Une présence globalement élevée des jeunes dans les meetings électoraux.

5. Respect du pluralisme linguistique

L'observation a accordé une attention à la présence du pluralisme linguistique, en particulier l'usage de la langue amazighe aux côtés de l'arabe, dans la communication électorale, en tant que l'une des dimensions de l'égal accès à l'information et à la participation politique. Les résultats préliminaires, dans la limite des supports et activités couverts par l'observation, montrent que :

- La langue amazighe a été utilisée dans 59 % des supports publicitaires électoraux écrits ;
- La langue amazighe a été utilisée dans 38 % des meetings électoraux.

V. Conclusions préliminaires

À la lumière des données collectées et analysées jusqu'à la date de publication du présent communiqué, le CAOÉ relève les conclusions préliminaires suivantes :

1. Une satisfaction quant au bon déroulement des élections dans les délais impartis, dans le respect du calendrier et des échéances électorales ;
2. Les efforts déployés par l'État pour faire connaître le processus électoral et l'ouvrir à tous, à travers plusieurs canaux de communication ;
3. Une augmentation des dotations financières allouées au financement des partis politiques à l'occasion de la campagne électorale ;
4. L'adoption de nouvelles mesures incitatives en faveur des candidatures des jeunes et des personnes en situation de handicap âgés de 35 ans au plus ;
5. La réservation exclusive de la liste régionale aux candidatures féminines.



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
ⵎⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏⵉⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏⵉⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏⵉⵔⵉⵏ

Il relève toutefois, avec préoccupation :

1. L'absence d'adoption d'une approche participative, la société civile ayant été écartée du débat sur les lois électorales ;
2. Le maintien du quotient électoral, malgré les critiques dont il fait l'objet ;
3. Les limites du cadre juridique, qui ne garantit pas la parité politique des femmes ;
4. La faible incrimination des comportements portant atteinte à l'intégrité de la compétition électorale, en particulier le recours à l'argent et l'exploitation des biens publics ;
5. La portée limitée des mesures juridiques et des dispositions prises par l'État et les partis politiques pour encourager la participation des jeunes au processus électoral (la tranche d'âge 18-24 ans ne représentant que 4 %, contre 8 % précédemment, et la tranche 25-34 ans 15 %, contre 19 % en 2021) ;
6. La persistance d'un déséquilibre dans la présence politique des femmes selon la nature de la circonscription électorale : sur 2 658 candidatures féminines, 1 783 sont concentrées dans les circonscriptions régionales réservées aux femmes, contre 875 dans les circonscriptions locales, avec seulement 121 femmes têtes de listes locales, ce qui impose de ne pas réduire la participation des femmes au seul taux global de candidatures ;
7. L'exercice du droit de vote par les Marocains résidant à l'étranger demeurant essentiellement tributaire du mécanisme de la procuration, malgré l'avancée procédurale que constitue le lancement d'une plateforme électronique dédiée, ce qui rend l'évaluation de la participation effective de cette catégorie liée à la facilité et à l'efficacité de ce mécanisme ainsi qu'au nombre de ses bénéficiaires ;
8. La transformation de l'espace numérique en l'un des terrains centraux de la compétition et de l'observation électorales, avec un recours croissant aux réseaux sociaux, aux données personnelles et à l'intelligence artificielle, face à des enjeux liés au respect des règles de consentement et de transparence, à la protection des données et à la signalisation des contenus générés par l'intelligence artificielle et des hypertrucages (deepfakes) ;
9. La persistance d'un écart entre la reconnaissance juridique de la participation politique des personnes en situation de handicap et la garantie effective des conditions de son exercice : malgré l'introduction de nouvelles mesures incitatives destinées à renforcer leur représentation, la norme relative aux droits humains reste conditionnée par la disponibilité des aménagements d'accessibilité et des dispositifs



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
ⵎⴰⵔⴰⵏⴰⵢⴰⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ

de facilitation, ainsi que par une participation autonome tout au long du processus électoral ;

10. Le maintien du pluralisme linguistique, en particulier la présence de l'amazighe, parmi les questions nécessitant un suivi effectif de la pratique électorale, le seul encadrement du pluralisme dans les médias audiovisuels ne suffisant pas à évaluer la présence réelle de l'amazighe dans les supports, les discours et les différentes formes de communication électorale des partis.

VI. Recommandations préliminaires

Sur la base des résultats ayant pu être vérifiés à la date de publication du présent communiqué, le CAOÉ recommande ce qui suit :

1. La création d'une instance indépendante de supervision des élections ;
2. L'implication des associations de la société civile dans l'élaboration des lois électorales, à travers la mise en place de mécanismes réguliers de concertation avec les organisations civiles actives, garantissant la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles relatives à la participation de la société civile à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques ;
3. Le renforcement de la transparence du processus électoral et la mise à disposition des informations et données relatives aux élections, compte tenu de la difficulté d'accès à l'information ;
4. L'organisation et l'encadrement des activités précédant la campagne et le traitement de l'ensemble des infractions électorales qui y sont liées ;
5. Le renforcement de l'efficacité des mécanismes de suivi, de signalement et de traitement des infractions électorales, et la garantie du suivi des plaintes et de l'établissement des responsabilités juridiques lorsque les faits sont établis, afin de limiter l'impunité ;
6. La garantie d'un accès équitable aux médias publics et du pluralisme dans la couverture médiatique des élections, de manière à assurer la liberté d'expression et une concurrence équitable entre les différents acteurs politiques, y compris les opinions contraires ou appelant à la non-participation ou au boycott ;
7. L'encadrement juridique et déontologique de la publicité numérique payante et le renforcement de la transparence quant à ses sources de financement, ainsi que l'élaboration de lignes directrices claires pour l'usage de l'intelligence artificielle dans le contenu électoral, que ce soit dans les médias ou sur les réseaux sociaux ;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
ⵎⴰⴽⴰⴷⴰ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵔⵓⵔⵉⵏ

8. L'engagement de l'État à appliquer correctement les dispositions légales relatives à l'observation indépendante et impartiale des élections, et à œuvrer à leur développement sur la base des propositions présentées par le CAOÉ ;
9. L'adoption d'une stratégie durable d'éducation à la citoyenneté, aux droits humains et à la participation politique, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux catégories les moins présentes dans le processus électoral ;
10. Le renforcement de la participation et de la représentation politiques des femmes à travers des mesures plus efficaces pour la réalisation de l'égalité et de la parité, ainsi que le développement de mécanismes de prévention de la violence politique et de la discrimination liées à la participation politique des femmes, et la facilitation des voies de signalement, de protection et de suivi ;
11. La garantie d'une participation politique effective des personnes en situation de handicap par la mise à disposition d'aménagements d'accessibilité et de dispositifs de facilitation à toutes les étapes du processus électoral, leur permettant d'exercer leurs droits politiques en toute autonomie, avec dignité et sur un pied d'égalité avec les autres ;
12. L'adoption de mesures concrètes pour la mise en œuvre du pluralisme linguistique dans le processus électoral, et le renforcement de la présence de l'amazighe aux côtés de l'arabe dans les informations, les supports et la communication électorale, afin de garantir un accès plus équitable à l'information politique ;
13. Le renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation ou l'implication inappropriée dans les campagnes et activités électorales, et la clarification des règles juridiques encadrant leur présence ou leur participation à des activités à caractère politique ;
14. La garantie du respect de la protection des données à caractère personnel dans la communication politique et électorale, le renforcement de la transparence des publicités et contenus politiques numériques ainsi que de leurs sources de financement, et le développement de mécanismes de suivi et de vérification des pratiques numériques susceptibles de porter atteinte à la liberté de choix ou à l'intégrité de la compétition électorale ;
15. Le développement des mécanismes juridiques et réglementaires permettant de renforcer la participation politique des Marocains résidant à l'étranger et de leur permettre d'exercer leurs droits politiques dans des conditions claires et effectives, y compris le droit de se porter candidat ;



Avec le soutien de:





Cofinancé par
l'Union européenne



Le Collectif Associatif
pour l'Observation des Elections
النسيج الجمعي لرصد الانتخابات
«مآثر» | «مآثر» «مآثر» «مآثر»

16. La garantie de l'exercice du droit de vote pour les personnes détenues n'ayant pas été privées de leurs droits civils et politiques, par la mise en place de dispositifs juridiques et organisationnels appropriés. Les autorités sont appelées à informer l'opinion publique des résultats des enquêtes judiciaires ouvertes sur l'ensemble des infractions ayant entaché le processus électoral ;
17. L'information complète de l'opinion publique sur l'ensemble des détails des résultats du processus électoral du 23 septembre 2026.

Le Collectif associatif pour l'observation des élections renouvelle son attachement aux principes d'indépendance, d'impartialité, d'objectivité, de non-discrimination, de rigueur et de transparence, et confirme que l'observation électorale ne vise pas à influencer les choix des électrices et électeurs ni à évaluer les partis, les candidats ou leurs programmes, mais à évaluer les conditions d'organisation et de déroulement du processus électoral lui-même, sur la base du droit, des faits et des normes relatives aux droits humains retenues.

Le CAOÉ procédera, après l'achèvement du traitement de sa base de données et la vérification finale des faits, à la publication de son rapport final, comportant une présentation détaillée de la méthodologie, des résultats quantitatifs et qualitatifs, de la répartition thématique et territoriale des indicateurs, de l'analyse juridique et relative aux droits humains, ainsi que des recommandations adressées aux différentes parties concernées.

Rabat, le 24 septembre 2026

Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de CAOÉ et ne reflète en aucune manière l'opinion officielle de l'Union européenne



Avec le soutien de:

